

DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) COMPRENDRE – PREVENIR – AGIR

// APTITUDE EN QUELQUES MOTS

Aptitude est un cabinet et organisme de formation, filiale du Groupe MEDIPRO, spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et des collectivités dans le développement de leur politique de prévention des risques.

Depuis 2005, une équipe pluridisciplinaire certifiée et expérimentée, vous conseille dans **une démarche globale basée sur l'étude du travail réel et sur l'analyse des enjeux liés à la qualité de vie et aux conditions de travail (QVCT)**.

« Partagez avec nous une vision optimiste de la prévention ! »

// POURQUOI UN DIAGNOSTIC RPS

Les raisons sont multiples et propre à chaque entreprise.

- ✦ Identifier les facteurs de stress et de tensions dans l'organisation
- ✦ Améliorer la qualité de vie au travail et renforcer l'engagement des équipes
- ✦ Répondre aux obligations légales
- ✦ Renforcer la performance collective grâce à un climat de travail serein
- ✦ Intervenir en cas de situation de crise (conflits, absentéisme, etc.)

// UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Vous permettre de sortir de la plainte en s'engageant à :

- ✓ Protéger la parole de tous pour favoriser des échanges en toute transparence
- ✓ Respecter l'application de la réglementation
- ✓ Proposer une méthodologie qui ne stigmatise pas l'individu, sans recherche de bouc-émissaire

1. **CADRER** : mobiliser les différents acteurs

- ✦ **Objectif** : Créer les conditions favorables à l'adhésion de tous les acteurs à la démarche
 - ✓ Comprendre les enjeux de l'entreprise et ses attentes
 - ✓ Dégager les moyens nécessaires (humains, financiers, temporels)
 - ✓ Associer les différents services et acteurs internes et si nécessaire externes

2. **DIAGNOSTIQUER** : comprendre les problématiques

- ✦ **Objectif** : Réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif
 - ✓ Dépister les situations à risque et/ou déjà dégradées via un questionnaire si nécessaire
 - ✓ Obtenir des données relatives à la santé des salariés via des entretiens individuels et/ou collectifs
 - ✓ Définir des indicateurs de suivi pour évaluer les bénéfices de la démarche sur le long terme

3. **EXPERIMENTER** : Élaborer des solutions adaptées

- ✦ **Objectif** : Coconstruire un plan d'actions avec des solutions concrètes et adaptées à votre entreprise
 - ✓ Définir des préconisations adaptées à votre contexte
 - ✓ Mettre en place des dispositifs de prévention et de régulation
 - ✓ Favoriser un échange avec les acteurs clés de l'organisation

4. **PERENNISER** : autonomiser l'entreprise dans le suivi de la démarche

- ✦ **Objectif** : Expérimenter les actions à petite échelle avant un déploiement global.
 - ✓ Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre des actions
 - ✓ Intégrer les données issues du diagnostic dans le Document Unique
 - ✓ Ré-évaluer les situations de travail après aménagements